



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 26 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-six mars à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni par visioconférence, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
19/03/2021

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 32

Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, Mme Catherine DELALANDE, Adjoint

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, M. Titouan D'HERVE, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Yves ETIENNE à Mme Catherine DELALANDE
Mme Lydie BRIOULT à Mme Nicole BALMARY
Monsieur Pierre FRANSCSCHINA à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur D'HERVE

N° 031/2021

Rapporteur : Léocadie ZINSOU

OBJET : Dénomination d'un parking en face de l'entrée de l'école élémentaire Pierre Bonnard

Dans le cadre de la réhabilitation de l'école élémentaire Pierre Bonnard à Vernonnet, l'entrée principale des enfants accédant à cet équipement public se fait par une place qui, à ce jour, n'est pas dénommée.

Il convient, dans le but de faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des agents de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, de nommer cette voie afin d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Pour répondre à cette demande formulée en conseil d'École, une concertation a été menée auprès des élèves de l'école élémentaire Pierre Bonnard, en lien avec le Conseil municipal des enfants.

Ainsi, en décembre 2020, les deux conseillers, de ladite école, se sont rendus dans l'ensemble des classes pour procéder à un vote à main levée et recueillir l'avis des 144 élèves répartis en six classes.

La dénomination « Place de l'Ecole » a été largement choisie par les enfants,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29.

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination de cette voie,
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques, et des bâtiments publics,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ATTRIBUE le nom de « Place de l'Ecole » à la place située devant l'accès principal de l'école élémentaire Pierre Bonnard,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vie associative et participation citoyenne

Avis favorable

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,



Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).